

**DIRECTION DU REAMENAGEMENT DES HALLES**

2 rue Jean Lantier

75001 Paris

## **REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS**

-

# Comité de suivi des travaux

-

**Séance du 8 novembre 2011**

**Relevé de décisions**

### **Participants :**

Elisabeth BOURGUINAT - Secrétaire de l'association Accomplir

Jacques CHAVONNET - Président de l'association de défense des riverains Châtelet Les Halles

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Emmanuel COCHER – Paroisse Saint-Eustache

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

Georges-Etienne JOJOT – Directeur du restaurant « Le Louchebem »

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

Geoffrey ALBIN – SemPariSeine, Chargé de mission Coordination

### **Excusés :**

Joëlle ASSIMON – RATP, Communication

Eric DOBLER - Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

Mark COFFIE - Membre du CA de la bagagerie Mains libres

Michèle HAEGY – Mairie du 1<sup>er</sup> arrt, Adjointe chargée de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

## **1) Incident au magasin H&M**

Mme Bourguinat et M. Chavonnet regrettent vivement que les membres du comité de suivi n'aient pas été informés en séance du 5 octobre du sinistre survenu au magasin H&M le 20 septembre, lors de travaux de démolition en surface. Ils estiment que ce manque d'information a beaucoup contribué au retentissement médiatique très négatif et souhaitent à l'avenir que la Sem les informe systématiquement de ce genre d'évènements.

M. Sebbag rappelle que l'incident de l'H&M était mineur dans la mesure où il n'a causé que de légers dommages matériels et aucun dommage corporel, et que par ailleurs le magasin est resté ouvert en totalité et sans interruption. Il n'y avait donc pas lieu selon lui d'en parler en comité. Il signale par ailleurs que d'autres problèmes liés aux travaux, en particuliers des infiltrations d'eau, ont eu des conséquences plus lourdes pour certains magasins sans qu'on ait trouvé nécessaire d'en parler au comité.

Mme Bourguinat souligne la nette différence entre une chute de morceaux de béton, qui représente un danger pour les personnes, et des infiltrations d'eau. Elle rapporte l'inquiétude légitime de certains riverains qui veulent savoir s'il y a un danger de fréquenter le forum pendant les travaux, et insiste donc pour un partage d'information sur ce genre d'évènements afin de mieux informer et éventuellement rassurer les riverains et les journalistes qui la contacteraient. Mme Bourguinat estime que le comité y gagnerait également en crédibilité.

M. Sebbag estime que le traitement disproportionné et déformé d'une information telle que l'incident du H&M peut avoir injustement un effet très négatif sur l'image du projet et de ceux qui le conduisent, et sur l'activité du centre commercial alors-même que des mesures de sécurité exceptionnelles sont prises.

Mme Bourguinat et M. Chavonnet proposent que toutes les informations sur des incidents même sans gravité soient données aux membres du comité et s'engagent, lorsqu'il s'agira d'incidents manifestement anecdotiques, à ne pas les diffuser à la presse afin d'éviter un traitement disproportionné et déformé.

M. Hucher note que cette proposition repose sur une relation de confiance entre les membres du comité, qui peut apparaître contradictoire avec certaines déclarations de volonté de retarder le projet.

Il promet d'informer le comité d'éventuels nouveaux incidents significatifs.

## **2) Point sur la réalisation de la cité de chantier**

Le planning actuel de la cité de chantier prévoit l'achèvement complet des travaux fin mars 2012. Une mise en service progressive, bloc par bloc, sera opérée avant cette date, les premiers emménagements dans le bloc de bungalows récemment posés côté St-Eustache (bloc 1) étant prévus courant décembre 2011.

M. Hucher précise que la Sem vient d'attribuer le marché de gardiennage futur du chantier. Une seule société, sous pilotage direct de la Sem, assurera donc le gardiennage de l'ensemble du site. M. Hucher précise à M. Chavonnet que la vidéosurveillance sera opérationnelle fin février 2012 ; les images seront centralisées dans un PC situé dans le bloc de bungalows susmentionné.

## **3) Aspect final de la Canopée et matériaux retenus**

En réponse à M. Chavonnet, M. Hucher rappelle que l'aspect final envisagé pour la Canopée sera celui présenté dans les documents d'information diffusés depuis l'exposition au pavillon de l'Arsenal, notamment le film 3D.

Les échantillons définitifs de matériaux proposés par les entreprises seront validés par l'architecte pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2012. M. Hucher propose d'organiser une exposition des échantillons les plus significatifs au local d'information du public à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012. Il demandera également à l'architecte si des photos du prototype pourraient également être montrées.

Suite à une remarque de Mme Bourguinat, M. Hucher précise que la maquette numérique de la Canopée, utilisée dans le cadre de l'appel d'offres, est un document destiné aux professionnels, très lourd à manier, et ne convient pas à un usage de communication.

#### **4) Contrôle d'accès des véhicules à la zone piétonne**

M. Chavonnet souhaite savoir si le prochain marché de maîtrise d'œuvre des voiries de surface prévoira la mise en place d'un système automatique de contrôle des accès des véhicules à la zone piétonne.

M. Hucher explique que ce marché n'est pas sur le chemin critique de l'opération car les premiers travaux de voirie de surface ne sont prévus qu'en 2014 aux abords de la Canopée. Cependant, si une consultation devait être lancée dans l'immédiat, la Sem choisirait de mettre le système de contrôle automatique en tranche conditionnelle des marchés de travaux. Cette disposition permettrait d'attendre la décision de la Ville sur ce sujet, conformément au dernier courrier adressé à J.Chavonnet.

#### **5) Coût prévisionnel de l'opération**

M. Chavonnet fait remarquer que seul le coût de 802 M€ hors taxes et en valeur janvier 2009 est pour l'instant communiqué, et souhaite savoir le coût final TTC du projet. M. Hucher répond qu'il convient d'appliquer à ce montant 19,6% de TVA et 3% d'actualisation à ce jour selon l'indice BT01 entre janvier 2009 et mai 2011 (dernier indice connu).

*Rectification hors réunion : le taux d'actualisation à appliquer est de 6,8% selon l'indice BT01 entre janvier 2009 et juillet 2011 (dernier indice connu).*

#### **6) Marchés d'assurances**

Suite à la remarque de M. Chavonnet, M. Hucher confirme que les marchés d'assurance ont bien été oubliés dans la liste des consultations en cours dans la dernière communication au conseil de Paris. Il précise que les marchés d'assurances sont passés via des accords cadres : après une présélection des assureurs autorisés à candidater sur l'opération, ceux-ci sont consultés pour chacune des polices à contracter.

#### **7) Ordre du jour de la réunion publique du 7 décembre**

Les convocations pour la prochaine réunion publique sont prêtes à partir. Comme pour les précédentes séances, M. Hucher fera un point complet des travaux réalisés en 2011 et des travaux à venir en 2012.

M. Chavonnet demande que la RATP fasse également lors de cette réunion une présentation de son opération et de l'organisation des travaux.

#### **8) Bilan annuel du respect de la charte chantier par les entreprises**

Comme prévu dans la charte chantier, il est prévu de faire un bilan d'application des engagements de la charte début 2012 et de désigner l'entreprise ayant donné le plus de satisfaction quant au respect des exigences de la charte chantier.

Courant janvier 2012, la Sem enverra au comité une proposition motivée de choix d'un lauréat. Ce choix sera ensuite discuté en comité de suivi de février.

#### **9) Mode de validation et communication des comptes-rendus du comité**

Il est rappelé qu'après diffusion d'un projet de compte-rendu pour validation, les membres du comité peuvent signaler à la Sem s'ils ont ou non des corrections à y apporter. Une fois toutes les réponses reçues, la Sem met en ligne la version définitive à l'adresse <http://www.pariseshalles.fr/comite-de-suivi-des-travaux>.

#### **10) Interventions nocturnes sur le chantier**

Mme Bourguinat rappelle qu'une niveleuse a été transportée en pleine nuit sur le chantier courant octobre.

M. Hucher précise que les marchés des entreprises prévoient des contraintes horaires (assorties de pénalités en cas de non respect) pour la réalisation des travaux, mais pas pour les livraisons. Pour identifier les éventuelles pratiques abusives des entreprises, le boîtier chronophotographique sera opérationnel 24h/24 et les vigiles auront consigne de ne pas laisser accéder des engins à des heures indues.

#### **11) Absence de représentant d'Unibail au comité de suivi**

M. Hucher confirme qu'Unibail ne souhaite pas participer au comité de suivi, qui rassemble les 2 maîtres d'ouvrage délégués (RATP et SemPariSeine) et des représentants des riverains.

Mme Bourguinat perçoit ce refus comme un manque de considération envers le comité et sollicitera elle-même Unibail pour avoir des explications.

## **12) Traversée nord-sud**

La signalétique prévue aux abords de la traversée est partiellement en place. Un point sera fait avec Lionel Bouzidi à son retour de congés.

*Hors réunion : M. Chavonnet observe qu'une moitié des luminaires de la traversée ne fonctionne pas et demande la résolution rapide de ce problème.*

Le problème d'éclairage perdure dans la zone de la porte du Jour. M. Hucher indique qu'il s'agit d'un défaut d'isolement des luminaires vieillissants qui fait sauter régulièrement le disjoncteur général.

M. Hucher informe que la DEVE assure l'entretien de la traversée Nord-Sud.

## **13) Signalétique zone Montorgueil / Montmartre / Turbigo**

M. Chavonnet confirme que les mesures de signalétique prévues dans cette zone ont bien été mises en œuvre.

## **14) Gestion de la circulation dans la voirie souterraine**

M. Sebag a constaté samedi dernier une amélioration de la circulation dans la voirie souterraine, suite aux mesures de gestion des feux mises en place en lien avec la DVD.

La Sem poursuit la préparation des autres mesures envisagées et vérifiera si cette tendance se confirme en rassemblant des données statistiques sur les embouteillages constatés (périodes, temps d'attente, etc.).

## **15) Eclairage rue Berger**

L'éclairage à l'extrémité ouest de la rue Berger n'est toujours pas suffisant. La Sem interviendra auprès des responsables.

## **16) Kiosques à journaux**

Mme Bourguinat rappelle qu'elle trouve inopportune l'implantation d'un kiosque place des Innocents et souhaite qu'à l'issue du projet, la place des Innocents soit débarrassée de ce kiosque et que celui-ci retrouve son emplacement antérieur, rue Lescot, au débouché des escaliers. M. Hucher informe qu'aucune décision n'a été arrêtée à ce jour sur ce sujet.

## **17) Prochaine aire de jeux provisoire des 3-7 ans**

Dans la perspective des prochains travaux sur le jardin et afin d'assurer une continuité optimale de l'offre en aire de jeux, M. Hucher informe que la DEVE va réaliser, de mi-novembre à début 2012, une nouvelle aire de jeux provisoire des 3-7 ans, d'environ 1200 m<sup>2</sup>, située au sud de l'aire de jeux future des 7-12 ans, actuellement en travaux. Cette dernière doit être mise en service également début 2012.

## **18) Sujets divers**

M. Laborde tient à souligner la grande qualité de tenue du chantier, des palissades, du local d'information du public ainsi que des documents de communication.

Mme Bourguinat souhaite savoir si M. Loisel, ancien concessionnaire du manège de la terrasse Lautréamont, a entrepris des démarches auprès de la commission de règlement à l'amiable. M. Hucher se renseignera.

Mme Bourguinat rappelle le souhait de certains riverains de disposer d'un comptoir de prêt de livres dans le quartier. M. Hucher consultera la Ville à ce sujet.

M. Cocher exprime le souhait de la paroisse St-Eustache de pouvoir bénéficier occasionnellement des supports de communication du projet pour informer les riverains de ses manifestations, les prochaines ayant lieu dans le cadre des 400 ans de l'Oratoire. M. Hucher n'y voit aucun inconvénient et invite M. Cocher à contacter M. Bouzidi.

M. Cocher informe que les échafaudages actuellement sur l'Eglise St-Eustache servent à des travaux de consolidation de la façade et ne concernent pas l'opération des Halles. La pose des étais consolidant la façade sera achevée en temps utile pour permettre l'ouverture de la soupe Saint-Eustache le 1er décembre.

M. Hucher explique que les barrières encore en place autour de l'Ecoute seront déposées avant le 11 novembre, le temps que le scellement des pavés sèche.

-

**La date du prochain comité de suivi sera définie ultérieurement.**